



CE QUE JE DOIS FAIRE

- PASSER AUX TOILETTES ET ME LAVER LES MAINS **AVANT ET APRÈS** LE SERVICE DE CANTINE
- ÊTRE CALME PENDANT LE REPAS, LE TRAJET ET SUR LA COUR
- GOÛTER À TOUS LES ALIMENTS PROPOSÉS
- RESPECTER MES CAMARADES ET LE PERSONNEL



- ÊTRE POLI(E) (BONJOUR, AU REVOIR, MERCI)
- LIMITER LE GASPILLAGE
- ÉCOUTER LES CONSIGNES DONNÉES PAR LES ADULTES



CE QUI EST INTERDIT

- SE LEVER DE SA CHAISE SANS AUTORISATION
- JOUER AVEC LA NOURRITURE ET LES COUVERTS
- PARLER LA BOUCHE PLEINE



- MANQUER DE RESPECT ENVERS UN CAMARADE OU UN ADULTE
- SE BAGARRER OU BLESSER UN CAMARADE
- CASSER LE MATÉRIEL

Mesures disciplinaires graduées :

- **1er avertissement oral** auprès de l'enfant.
- **2e avertissement oral** auprès de l'enfant et des représentants légaux.
- **3e avertissement oral** auprès de l'enfant et des représentants légaux.
- **Courrier adressé** aux représentants légaux.